

CAHIER DES CHARGES DES 4 PARCELLES DU PAQUI

Clauses, conditions suivant lesquelles aura lieu la vente par adjudication aux enchères publiques de la coupe de foin du pré du Paqui divisé en quatre parcelles.

- Article 1 : La vente de foin aura lieu le **samedi 5 décembre 2020**, en Mairie de MOGNENEINS, à 9 h 30.
- Article 2 : La vente aura lieu par adjudication aux enchères publiques de chaque parcelle sur la mise à prix de 180 Euros - fixée par le Conseil Municipal, aucune enchère ne sera inférieure à 10 Euros.
- Article 3 : L'enlèvement de la récolte devra être terminé au plus tard le 10 juillet 2021.
- Article 4 : Le prix de la vente et les droits pour frais de recouvrement des cotisations agricoles seront versées le jour de la vente par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.
- Article 5 : La commission d'adjudication veillera à ce que les preneurs fauchent et enlèvent la totalité de leur lot.

Mogneneins, le 5 novembre 2020

Le Maire,
Franck CALAS



accusé de réception sur l'acte : D_2020_11_03, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20201105-D_2020_11_03-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2020_11_03
Objet : Vente de foin
Date de décision : 05/11/2020
Date de transmission : 18/11/2020
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers